



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE ET REGLEMENTS CONTENTIEUX

Compte rendu d'activité arrêté à la date du 26 juin 2022, donc non définitif car des sanctions pour des matchs postérieurs à cette date (coupes U15, Challenge du District, Coupe Savoldelli) pourront être éventuellement prononcées.

A ce jour la CDLD s'est réunie 35 fois en réunions restreintes dont 7 fois en réunions plénières.

- ✓ 5 dossiers ont été soumis à instruction pour des faits disciplinaires.
- ✓ 6 dossiers ont fait l'objet d'appel de la part de clubs.

277 cartons rouges, 1488 cartons jaunes et très peu de cartons blancs ont été répertoriés sur les feuilles de matchs pour la saison, toutes compétitions confondues.

CONSTAT

Dossiers disciplinaires ouverts : 1778

Avertissements : 1488 (dues principalement aux désapprobations en paroles ou en actes)

Expulsions – suspensions : 277

Suspensions supérieures à 8 matchs : 3

Suspensions de 5 mois à 9 mois : 4

Suspensions d'1 an à 5 ans : 1

Suspension de terrain : 3 suspensions de terrain avec sursis ont été enregistrées.

Dans le cadre des statistiques de l'observatoire des comportements :

- 14 agressions verbales diverses
- 23 agressions verbales envers les arbitres
- 24 fautes grossières
- 22 agressions physiques à l'encontre de non officiel

⊗ A noter que 28 forfaits seniors et jeunes ont été enregistrés.

CONCLUSION

Cette saison, la Commission a dû gérer des dossiers "pénibles", d'où l'application de sanctions très lourdes.

Une saison à oublier en espérant que tous les acteurs (joueurs, dirigeants et même supporters) prennent conscience de la problématique des actes de violence qui ne seront jamais tolérés dans nos stades et qui seront fortement sanctionnés tant sur le plan humain que sur le plan financier.

La Commission rappelle que les faits et gestes violents envers les arbitres et officiels ainsi que les propos à caractère raciste peuvent entraîner des poursuites et des décisions de justice pénale bien plus graves que les simples sanctions sportives.

De plus, les commentaires injurieux, diffamatoires, etc. sur les Instances du Football ou sur les adversaires, les arbitres, etc. qui sont diffusés sur les réseaux sociaux et qui sont constitutifs de comportements répréhensibles sont passibles de sanctions disciplinaires.

Messieurs les Présidents, (tes), Dirigeants (tes), Educateurs et joueurs, à la veille d'une saison nouvelle, nous vous demandons de poursuivre vos efforts sans aucun relâchement afin que ces violences disparaissent de nos terrains de football.

En conclusion de ce rapport, qu'il me soit permis d'adresser mes plus vifs remerciements aux *membres de la Commission* pour leur précieuse collaboration.

Le Président de la Commission
Xavier VELILLA